



Délibération DEL2022-101

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : vendredi 21 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-sept octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

Pouvoirs : GALLUET Bruno (pouvoir LACOLLEY Daniel), MAUGER Sylvie (pouvoir LEJOLLY Annie), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à HAIRON Josiane), TRAVERT Dominique (pouvoir VASSELIN Denise)

Absents : Catherine LANGREZ, Guillaume LELANDAIS

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF – ATTRIBUTION MARCHES LOTS 8 ET 10

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2022-082 du 08 septembre 2022, le Conseil Municipal l'a autorisé de relancer la consultation pour le lot n° 10 – électricité. De même, lors du conseil du 07 juillet 2022, il a été autorisé à relancer la consultation pour le lot n° 8 – menuiseries intérieures, plâtrerie.

Il présente les modalités de la 3e consultation :

- Mise en ligne du marché sur la plateforme e-marchespublics.com (13 septembre 2022)
- Insertion presse : la Manche Libre (17 septembre 2022)
- Date limite de remise des offres : vendredi 07 octobre 2022 - 16h
- Nombre de dossiers retirés : 27
- Nombre d'offres reçues : 6

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 07 octobre 2022 à 16h30.

Des précisions ont été demandées aux entreprises afin de finaliser leur offre,

Vu le rapport d'analyses des offres de l'Atelier de la Touques, maître d'œuvre,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 24 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes :

- lot n° 8 – menuiseries intérieures, plâtrerie : entreprise ORQUIN de Saint-Lô pour un montant de 216 000 € HT,
- lot n° 10 – électricité : décide de retenir l'entreprise LEPELLEY de Saint Pierre de Coutances pour un montant de 54 573.93 € HT,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS